

Hébergement de mémoires universitaires sur le site Freelang :

Conditions générales de publication

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions par lesquelles :

- l'auteur d'un mémoire ou d'un travail de recherche autorise Freelang à publier ladite œuvre sur Internet ;
- Freelang procède à cette publication.

Entre les parties, il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article I - Définitions

Dans le présent contrat, «l'Oeuvre» désigne tout travail de recherche de type mémoire, réalisé par l'étudiant dans le cadre de ses études et sous la direction d'un établissement d'enseignement supérieur.

«l'Auteur» désigne l'étudiant auteur du mémoire.

«l'Etablissement» désigne l'établissement d'enseignement supérieur sous la direction duquel l'étudiant a réalisé son travail de recherche.

Article II - Conditions de la publication

L'Auteur autorise Freelang, pour toute la durée de la propriété littéraire, à procéder à la publication de l'Oeuvre concernée sur Internet, uniquement sur le site de Freelang accessible à partir de l'adresse : <http://www.freelang.com>

L'Auteur pourra exercer à tout moment son droit de retrait et de repentir sur son Oeuvre, à charge pour lui d'en aviser Freelang par email le mettant en demeure de suspendre la communication au public de ladite Oeuvre.

L'acceptation des présentes conditions générales de publication est effectuée à titre purement gratuit. Elle ne saurait ouvrir un droit à l'Auteur au paiement d'une redevance de quelque nature qu'elle soit par Freelang.

Article III - Obligations de l'Auteur

L'Auteur s'engage par la présente à fournir à Freelang, soit directement, soit par le biais de l'Etablissement, une copie intégrale de l'Oeuvre. Il s'engage par ailleurs à fournir à Freelang une synthèse de l'Oeuvre concernée d'une dizaine de lignes.

Article IV - Obligations de Freelang

Freelang s'engage à garantir la fidèle conservation du texte de l'Oeuvre concernée.

Article V - Réserves

Freelang garde toute liberté pour juger de l'opportunité de la publication ou non d'une Oeuvre fournie par l'Auteur. Notamment, Freelang se réserve la faculté de refuser de publier, ou de supprimer sans préavis, toute Oeuvre qui se révélerait contraire à ses intérêts matériels ou moraux, qui constituerait une atteinte aux bonnes mœurs ou à l'Ordre Public, ou qui contreviendrait aux dispositions légales ou réglementaires en vigueur.

Article VI - Informatique et libertés

Conformément aux dispositions de la loi n.78-17 du 6 janvier 1978 sur l'Informatique et les Libertés, tout Auteur aura la possibilité de s'opposer, pour des raisons légitimes, à ce que des informations nominatives le concernant fassent l'objet d'un traitement par Freelang.

De la même manière, l'Auteur aura un droit d'accès et de rectification des informations nominatives qu'il aura fournies à la demande de Freelang.

Article VII - Déclarations

L'Auteur garantit à Freelang l'originalité de son Oeuvre ; il déclare formellement par la présente être le seul et unique auteur de cette Oeuvre.

Il déclare par ailleurs ne pas être à l'origine d'une contrefaçon pouvant donner lieu à des sanctions civiles ou pénales à son encontre.

Il déclare enfin que son Oeuvre n'est pas contraire aux bonnes mœurs ou à l'Ordre Public.

Article VIII - Responsabilités

L'Auteur s'engage par la présente à garantir Freelang de toutes condamnations et de tous frais judiciaires et extrajudiciaires que ce dernier pourrait supporter du fait de la publication de l'Oeuvre sur le site de Freelang.

D'autre part, l'Auteur reconnaît que Freelang ne saurait encourir la moindre responsabilité dans l'hypothèse où, à partir des informations fournies sur le site de Freelang, l'Oeuvre concernée était reproduite et diffusée sur l'Internet par une tierce personne, sans le consentement de l'Auteur.

Article IX - Loi applicable, litiges

Le présent contrat est soumis à la loi française.

En cas de litige, les tribunaux français seront seuls compétents.